

Délibération  
du Conseil de Communauté

---

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 59  
Membres absents : 19  
Procurations : 13

Séance du 12 avril 2023  
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 12 du  
mois d'avril, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 06/04/2023  
Date de transmission : 14/04/2023  
Date de mise en ligne : 19/04/2023

---

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FIMBEL Katia, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme CERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. STRICH Vincent, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. GISSY Bertrand (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MILINTENDA Carmelo (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme MUTH Sandra (procuration à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. OTMANE Rémy (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. RIBSTEIN André (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. SCHACHER Francis), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. WIEDERKEHR Denis,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 2<sup>ème</sup> QUESTION

### BUDGETS PRIMITIFS 2023 (DELIBERATION n° 2023-049)

#### 2.6 Budget annexe de la zone d'activité du Technoparc

##### 2.6.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022

Les instructions comptables prévoient que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022 (établis par l'ordonnateur),
- et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de constater et approuver les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Soldes (+ ou -)</b>
<b>A</b>	Réalisés propres à l'exercice 2022	1 341 566,22 €	1 341 345,96 €	-220,26 €
<b>B</b>	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2022)	0,00 €	1 701 334,87 €	1 701 334,87 €
<b>C=A+B</b>	Solde de la section de fonctionnement 2022	1 341 566,22 €	3 042 680,83 €	1 701 114,61 €
	<b>Section d'investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Soldes (+ ou -)</b>
<b>D</b>	Réalisés propres à l'exercice 2022	1 321 825,06 €	1 311 827,54 €	-9 997,52 €
<b>E</b>	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2022)	1 311 827,54 €	0,00 €	-1 311 827,54 €
<b>F=D+E</b>	Solde global d'exécution	2 633 652,60 €	1 311 827,54 €	-1 321 825,06 €
<b>G</b>	Restes à réaliser au 31 décembre 2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>H=F+G</b>	Solde de la section d'investissement 2022	2 633 652,60 €	1 311 827,54 €	-1 321 825,06 €
<b>I=C+H</b>		3 975 218,82 €	4 354 508,37 €	379 289,55 €

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants adoptés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2023.

<b>Affectation du résultat 2022</b>	
Résultat global de la section de fonctionnement 2022	1 701 114,61 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022(compte 001)	-1 321 825,06 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2022	- €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Couverture du besoin de financement 2022 (compte 1068)	- €
Solde du résultat de fonctionnement (compte 002)	1 701 114,61 €

L'ensemble de ces montants est inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Après avoir entendu les explications de Monsieur DEICHTMANN et après délibération, le Conseil de Communauté,

↳ approuve, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 du Budget annexe de la zone d'activité du Technoparc.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 12 avril 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

